**Déclaration de l’UNSA-Éducation**

**CDEN du 17 octobre 2017**

Monsieur le Préfet, Madame la Vice-présidente du Conseil Départemental, Monsieur le Directeur Académique,

Mesdames, Messieurs

La rentrée a donc eut lieu et, comme l’avait fait un précédent ministre de l’Education nationale, l’actuel aurait pu déclarer que c’est une rentrée « techniquement réussie » puisque elle n’a été marquée, et c’est le cas en Corrèze, d’aucun heurt suffisamment significatif pour entacher une rentrée ministérielle riche de déclarations dans les journaux, à la radio, la télévision.

Il n’en reste pas moins qu’un certain nombre de points ont heurté ou heurtent encore les personnels de l’Education nationale…

Tout d’abord les propos scandaleux du MEDEF qui fait porter à l’école le poids du chômage.

Mais, à ce propos, ne devons-nous pas considérer la part de responsabilité de notre ministre qui, à peine installé rue de Grenelle, n'a eu de cesse d'allumer les polémiques dans la plupart de ces déclarations ?

Rappelons par ailleurs quelques choix curieux et pour le moins précipités qui ont affecté, d’une part, l’école primaire et, d’autre part, le collège.

Alors qu’en primaire les enfants ont 162 jours d’école par an, répartis en 5 matinées et 4 après-midi sur 180 journées, soit le chiffre le plus bas de tous les pays de l’OCDE, notre ministre approuve qu’on leur enlève encore 36 matinées, battant ainsi notre propre record.

De là à laisser penser que les enfants apprendraient d’autant mieux qu’ils fréquentent moins l’école primaire…

Pas tout à fait, ceci étant, parce qu’ils ont *en même temps* davantage d’heures de cours : 864 heures en moyenne contre 800 pour les pays de l’OCDE.

Que l’*Académie nationale de médecine*, qu’une conférence nationale réunie par un précédent ministre de l’Education nationale, qu’une *Mission d’information parlementaire sur les rythmes de vie scolaire*, qu’un groupe de travail présidé par Agnès Buzyn, l’actuelle Ministre des Solidarités et de la Santé aient tous conclu que le passage à 4 jours était néfaste n’y aura rien fait. Aucune étude sérieuse, nous dit-on…

Comme le disait Jean-Michel Blanquer lui-même alors qu’il n’était certes pas ministre, *le monde des adultes s’entend sur le dos de celui des enfants*. Et en particulier sur celui des enfants des milieux populaires qui n’ont que l’école pour construire leur devenir.

A l’***UNSA Education***, nous le redisons : décider, contre toute logique, de supprimer une matinée de classe à l’école primaire, c’est priver les enfants d’un bon temps scolaire, en concentrant les 24 h de classe sur 4 lourdes journées de 6h.

Quelques mots à propos du collège…

La semaine dernière a eu lieu la fête de la science. A cette occasion, nous voudrions rappeler notre attachement aux projets interdisciplinaires, ne serait-ce que parce qu’ils décloisonnement des savoirs dont il s’agit d’appréhender la complexité réelle et donnent sens à une lecture plus complète du monde.

Nous nous réjouissons des assouplissements qui rompent le carcan réglementaire trop contraignant dans lesquels les enseignements pratiques interdisciplinaires étaient entravés.

**Déclaration de l’UNSA-Éducation**

**CDEN du 17 octobre 2017**

Cet assouplissement permet de les mettre en œuvre plus facilement au sein d’emplois du temps souvent déjà compliqués du fait de dotations très étriquées.

A l’***UNSA Education***, nous souhaitons cependant rappeler, à l’heure où il est souligné par toutes les études internationales, que l’enseignement doit mieux préparer les élèves à un monde en constante mutation technologique et leur permettre d’intégrer des compétences complexes, que faire le contraire serait une navrante régression.

Parmi les incohérences qui ont marqué le collège, on peut aussi évoquer la suppression de l’accompagnement éducatif dont on sort, pour aller vers *Devoirs faits*, dont on se demande comment il pourrait fonctionner sans moyens, bricolé avec les moyens du bord sans réfléchir à d’autres modalités de travail…
Autrement dit, encore une fois, on amuse la galerie.

Ce dont les collègues ont assez, ce sont de ces réformes en rafale, mal préparées, expérimentées trop rapidement, compliquées, complexes et couteuses en temps quand ils s’agit de les mettre en place mais dont on ne fait jamais de vrais bilans, et dont l’analyse, *in fine,* revient à constater leur évaporation quelques années après.

Alors nous pourrions maintenant évoquer le Projet de loi de finances.

Et le moins que l’on puisse dire à la lecture de ce premier projet de loi de finances de l’Éducation nationale proposé par le gouvernement, c’est qu’il commence mal, en particulier pour nos collègues de l’Administration en affichant la suppression de 200 emplois d'administratifs au titre de « l’optimisation des moyens ». Le terme d’optimisation nous paraît d’autant plus malséant qu’il n’est pas sans nous rappeler les conséquences funestes de la RGPP.

Rappelons que nous avions déjà l’an dernier, lors d’un CDEN, dénoncé la suppression de 2 postes à la direction départementale de la Corrèze. Doit-on s’attendre à de nouvelles coupes ?

Pour reprendre les termes de ce projet de loi de finances, ce projet de budget n’est pas une manifestation d’une « école de la confiance ».

Quel corps de métier, d’ailleurs, au sein de l’Education national pourrait se targuer d’avoir confiance ? Pas les chefs d’établissements ! pas les personnels d’éducation ! ni ceux de santé ou de l’action sociale ! pas les administratifs !

C’est, entre autres, une des raisons qui a amené, à l’appel de 9 organisations syndicales, les agents publics à répondre massivement par la grève et la manifestation pour rappeler l'État à ses engagements.

A l’***UNSA Education***, nous refusons le gel du point d'indice et donc la baisse du pouvoir d’achat des agents publics.

Nous refusons que les mesures PPCR (Parcours Professionnels Carrières Rémunérations) soient reportées, et que le gain de pouvoir d’achat promis pendant la campagne électorale en compensation de la hausse de la CSG ne soit pas à l’ordre du jour.

Nous refusons le rétablissement du jour de carence, une injustice puisque nous n’avons pas comme dans le privé, la capacité de négocier sa non application.

Enfin nous refusons les baisses d'effectifs annoncées.

« Nous avons à contribuer à une société de la confiance par l’école de la confiance ». Tels sont les mots de notre ministre de l’Education nationale lors de sa conférence de rentrée. Sur ce point nous sommes d’accord avec lui mais, à l’***UNSA Education***, nous ne pensons pas qu’on puisse y parvenir en cultivant la défiance. A l’***UNSA Education***, nous pensons que la confiance ne se décrète pas, elle se gagne. Et pour l’instant, ce n’est pas gagné.

**Déclaration de l’UNSA-Éducation**

**CDEN du 17 octobre 2017**

Nous tenons à attirer votre attention sur les actuels recrutements pour pourvoir les postes vacants dans le premier degré.

Alors même que les listes complémentaires des concours ne sont pas épuisées, les directions académiques des services de l’Education nationale (DASEN) recrutent des contractuels.

D’après les éléments dont nous disposons, ce sont 12 contractuels qui ont été recrutés en Corrèze à cette rentrée.

Les IA DASEN justifient ces recrutements de contractuels par une consigne ministérielle demandant de ne pas puiser dans les listes complémentaires, les moyens ne permettant pas de recruter des personnels stagiaires à mi-temps en alternance.

Or, le décret n°90-680 du 1 août 1990 relatif au statut particulier des professeurs des écoles, permet le recours à la liste complémentaire pour pourvoir les postes vacants.

Les professeurs des écoles stagiaires sont alors nommés à temps plein, avec un report de l’année de formation. Pour la Corrèze, nous constatons une augmentation du nombre de stagiaires puisé dans la liste complémentaire à hauteur de 5. Ceux-ci bénéficient de la formation cette année et n’occupent que des demi-postes. Les besoins étaient bien plus conséquents à cette rentrée.

L’UNSA Education demande que les recrutements pour pourvoir les postes vacants se fassent en priorité sur les listes complémentaires du CRPE.

Les recrutés pourront alors se consacrer entièrement à leur nouveau métier, levant ainsi toute préoccupation quant à leur avenir.

La voie de recrutement de contractuels, moins sécurisante, ne doit intervenir que dans un second temps, après épuisement des listes complémentaires.